

Communiqué de presse FFPP-SNP

A propos du remboursement des consultations de psychologie

16 octobre 2020

Lors du Comité Stratégique de janvier 2020, Madame Buzyn, alors Ministre de la Santé, avait souligné la nécessité d'inclure les psychologues dans le parcours de soins et de réfléchir à la question du remboursement des consultations psychologiques. L'annonce fut confirmée lors du Comité de Pilotage de Psychiatrie de février.

La parution du rapport IGAS sur la prise en charge coordonnée des troubles psychiques, le 7 février 2020, n'a pu servir de levier de réflexion en raison des désaccords relevés par la profession.

Dans le cadre de ses missions, Franck Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, en charge du dossier « Parcours de soins », a constitué un groupe de travail avec nos deux organisations afin d'ouvrir le possible remboursement des consultations des psychologues. Au cours de ces réunions nous avons abordé la question des indications, des tranches d'âge des publics visés, des qualifications attendues et du montage du dispositif d'inclusion des psychologues libéraux intéressés.

Nous restons attentifs à trouver un équilibre entre cette réponse adaptée aux besoins de la population et la défense du service public d'accès aux soins psychiques. Ce travail n'est pas substitutif d'une défense des institutions de soins et des moyens qui leur sont nécessaires.

L'avancée des travaux en cours devrait permettre d'aboutir avant la fin de l'année.

Le dispositif actuellement mis en avant est celui des Maisons Pluri-professionnelles de Santé. Il est soutenu un travail de collaboration et d'orientation entre médecin généraliste et psychologue, aucunement une prescription. L'enjeu est l'implication d'un nombre important de MPS afin de couvrir l'ensemble des territoires, parfois désertés sur le plan de la santé.

Enfin, la question du tarif, du ressort de la Direction de la Sécurité Sociale, n'a pas encore été négociée, mais il est évident que nous, Ffpp et SNP, n'accepterons pas le modèle des expérimentations Cnam, mais souhaitons faire référence au modèle entré en vigueur en Belgique, plus proche d'un remboursement qui respecte l'utilisateur et le professionnel.

Le ministre de la santé, M. Olivier Véran, a souligné dans différentes interventions et notamment dernièrement lors du congrès de psychiatrie et neurologie de langue française à Lille, le 16/09/20, « la contribution essentielle [des psychologues] en matière de dépistage de la souffrance psychique et de soutien dans ce parcours ».

La mesure 31 du Ségur fait référence à cette inclusion des psychologues dans le parcours de soin et du recrutement de 160 psychologues dans les CMP... autant dire un grain de sable au regard de la demande croissante de la population et des conséquences psychologiques liées à la crise sanitaire.

Souhaitons que le travail engagé n'accouche pas d'une souris !!!